

Les collaborateurs du
Service de Protection de la Jeunesse
8, rue Adrien-Lachenal
Case Postale 3531
1211 Genève 3

Genève, le 29 mars 2004

GRAND CONSEIL	
Expédié le: 20-3-04	Visa: RP
Président <input checked="" type="checkbox"/>	Députés (100)
Commissaires <input checked="" type="checkbox"/>	Bureau
Secrétariat <input checked="" type="checkbox"/>	Archives <input checked="" type="checkbox"/>
Commission: Enseignement	
Procès-verbaliste:	
Copie à:	
Divers: env. par courrier	

Madame la Députée
M-F. DE TASSIGNY
Commission de l'Enseignement
et de l'Education
Grand Conseil
Case Postale 3970
1211 Genève 3

Madame la Députée,

Par la présente, nous souhaitons attirer votre attention sur la situation alarmante vécue actuellement par les collaborateurs du Service de Protection de la Jeunesse. Celle-ci se répercute inévitablement sur les prestations que nous pouvons et devons apporter aux mineurs et à leurs familles qui s'adressent à nous pour une aide, un appui et un soutien.

Nous ne souhaitons pas vous accabler d'un nombre considérable de chiffres, mais nous tenons pour le moins à vous fournir quelques indications révélatrices de notre surcharge. Selon les chiffres présentés par notre directrice, Madame Jacqueline Horneffer, chaque travailleur social à plein temps est, en moyenne, en charge de **52 dossiers**. Chaque dossier est nominatif pour une famille et celle-ci peut être composée de plusieurs enfants, d'âges différents, avec des problématiques différentes. Cette prise en charge implique des contacts avec plusieurs professionnels qui entourent chaque enfant et avec les personnes composant son environnement.

Chaque travailleur social des groupes d'appui éducatif à plein temps dispose ainsi d'en moyenne 1, 80 heures par dossier et par mois (1h 48 minutes). Les autres groupes (hors appui) vivent aussi une situation similaire.

Toujours à titre indicatif, une procédure de placement en institution nécessite au minimum trois entretiens d'une heure. Nous sommes amenés à effectuer des placements hors canton (Valais - Jura bernois ...etc.). Le suivi de ces placements requiert des déplacements réguliers qui peuvent prendre une demi-journée, voire plus. Par ailleurs, nous devons rédiger des rapports détaillés à différentes Instances (Tribunal de 1^{ère} Instance, Tribunal Tutélaire, Tribunal de la Jeunesse). Leur rédaction occupe un nombre conséquent d'heures de travail. De plus, chaque rapport est suivi d'une ou plusieurs convocations auprès de ces différentes Instances (audiences, tables rondes).

Notre mandat envers les familles ne se limite pas aux tâches susmentionnées. La précarité économique et sociale de nos clients nous amène à effectuer également de multiples démarches administratives (~~demande de fonds pour financement de soins dentaires, de camps de vacances, recherche de famille d'accueil, etc...~~). Le contexte socio-économique a aussi pour conséquence la complexification et l'aggravation des problématiques familiales (chômage, logement, polytoxicomanie, violence, absentéisme scolaire, troubles psychiques etc...).

Notre travail de soutien et d'aide demande une collaboration étroite avec tous les membres de la famille concernée. Cette collaboration se base sur un lien de confiance qu'il faut créer. La réussite de notre intervention dépend de la construction de cette relation qui est le résultat de nombreux entretiens avec les parents, les adolescents et les enfants en-crise ou en détresse. Bien que difficile à chiffrer en heures, minutes et secondes, il est assez aisé d'imaginer que le temps nécessaire pour tisser ce lien dépasse à lui seul la totalité du temps disponible pour un dossier sur plusieurs mois !

Nous tenons par la présente à vous informer, par souci déontologique et non pas dans un but d'apitoiement, que les collaborateurs du Service de Protection de la Jeunesse ne sont plus à même de remplir leur mandat de protection des mineurs. Nous ne voulons plus laisser l'illusion, ni aux familles, ni à nos élus, d'être en mesure d'assurer le rôle qui nous est confié. La surcharge susmentionnée ne nous permet plus de garantir de façon suffisante la sécurité des usagers, des professionnels et par conséquent de l'ensemble de la société.

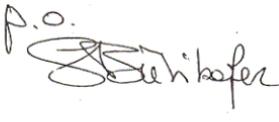
Nous pensons qu'une intervention de l'appareil politique est indispensable, afin de donner à notre Service les moyens de répondre à notre mandat.

Lors de sa visite à notre Service en date du 18 courant, M. Beer nous a communiqué qu'il est probable que cinq nouveaux postes nous soient octroyés en dépit de la situation économique peu favorable et du projet budgétaire cantonal.

Le personnel de notre Service tient à transmettre sa satisfaction face à ce renfort et surtout au message contenu dans cette décision qui semble admettre l'état de surcharge des collaborateurs. Nous tenons cependant à souligner que cela ne sera de loin pas suffisant pour décharger sensiblement les travailleurs sociaux de la Protection de la Jeunesse. Malgré ce soutien fort apprécié, la surcharge est telle que nous ne serons de toute manière pas en mesure d'assumer avec la diligence nécessaire notre mandat de protection en faveur de la population de notre canton.

Nous souhaitons que vous transmettiez à l'ensemble du Grand Conseil ce message d'alerte.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à ce qui précède, nous vous prions de croire, Madame la Députée, à l'assurance de notre plus parfaite considération.

P.O.
 

Pour le personnel du Service de Protection de la Jeunesse

Copies : M. Charles Beer, Président du Département de l'Instruction Publique
M. Pierre Heyer, Directeur de l'Office de la Jeunesse
Mme Jacqueline Horneffer, Directrice du Service de Protection de la Jeunesse
Aut syndicats de la fonction publique